

Le chapitre 18 du Livre des Nombres

aelf.org

¹Le Seigneur dit à Aaron :

« Toi, tes fils et toute ta tribu,
vous porterez le poids des fautes commises envers le sanctuaire ;
mais seuls, toi et tes fils avec toi,
vous porterez le poids des fautes commises dans l'exercice de votre sacerdoce.

²Ainsi donc, tes frères, la branche de Lévi, tribu de ton père, fais-les approcher avec toi ;
ils seront tes adjoints et t'assisteront,
tandis que toi et tes fils, vous vous tiendrez devant la tente du Témoignage.

³Ils assureront ta charge, et la charge de la Tente tout entière,
mais ils n'approcheront pas des objets du sanctuaire ni de l'autel,
de peur qu'ils ne meurent, eux et vous avec eux.

⁴Ils seront tes adjoints dans la charge de la tente de la Rencontre,
pour tout le service de la Tente ; aucun profane ne s'approchera de vous.

⁵Mais vous, vous assurerez la charge du sanctuaire et celle de l'autel ;
ainsi il n'y aura plus de colère contre les fils d'Israël.

⁶Voici que moi, j'ai pris vos frères, les lévites, parmi les fils d'Israël,
je vous en fais don, eux qui sont donnés au Seigneur
pour accomplir le service de la tente de la Rencontre.

⁷Toi et tes fils avec toi, vous exercerez le sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et ce qui est derrière le Rideau ;
ce sera votre service. Je vous donne le sacerdoce comme on donne un service.
Le profane qui s'approchera sera mis à mort. »

⁸Le Seigneur dit à Aaron :

« Et voici que moi, je te confie la charge de prélever pour moi
les parts sur toutes les choses saintes des fils d'Israël :
je te les ai données, du fait de l'onction, à toi et à tes fils ; c'est un décret perpétuel.

⁹Parmi les choses très saintes qui ne sont pas destinées au feu,
voici ce qui sera pour toi : tous les présents réservés que me rapportent les fils d'Israël, à savoir
l'offrande de céréales, le sacrifice pour la faute et le sacrifice de réparation ;
ce sont là, pour toi et tes fils, les plus saintes des choses saintes.

¹⁰Les plus saintes des choses saintes, tu les mangeras ;
toute personne de sexe masculin en mangera ; ce sera pour toi une chose sainte.

¹¹Tu recevas aussi les parts prélevées sur leurs dons,
sur tout ce que présentent les fils d'Israël avec le geste d'élévation.
Je te les donne, à toi ainsi qu'à tes fils et tes filles ; c'est un décret perpétuel ;
quiconque, dans ta maison, sera en état de pureté en mangera.

¹²Le meilleur de l'huile fraîche, le meilleur du vin nouveau et du froment,
ces prémices qu'ils donneront au Seigneur, je te les donne.

¹³Les premiers fruits de la terre qu'ils apporteront au Seigneur seront pour toi :
tous ceux qui, dans ta maison, seront en état de pureté en mangeront.

¹⁴Tout ce qui, en Israël, est voué à l'anathème sera pour toi.

¹⁵Le premier-né de tout être de chair, homme ou bétail, qu'on apportera au Seigneur, sera pour toi ;
mais tu devras racheter les premiers-nés des hommes et tu rachèteras les premiers-nés des animaux impurs.

¹⁶Tu les rachèteras lorsqu'ils auront un mois, au prix qu'ils valent,
c'est-à-dire cinq sicles d'argent, en sicle du sanctuaire – soit vingt guéras par sicle.

¹⁷Mais les premiers-nés de la vache, de la brebis ou de la chèvre, tu ne les rachèteras pas : ils sont une chose sainte.

De leur sang, tu aspergeras l'autel, et tu feras fumer leur graisse : c'est une nourriture offerte, en agréable odeur pour le Seigneur.

¹⁸Leur viande sera pour toi, ainsi que la poitrine présentée avec le geste d'élévation et la cuisse droite.

¹⁹Tout ce que les fils d'Israël préleveront pour le Seigneur sur les choses saintes, je te le donne, à toi ainsi qu'à tes fils et à tes filles ; c'est un décret perpétuel, une alliance perpétuelle conclue avec le rite du sel devant le Seigneur, pour toi et ta descendance. »

²⁰Le Seigneur dit à Aaron :

« Tu n'auras pas d'héritage sur la terre des fils d'Israël, tu n'auras aucun lot au milieu d'eux : c'est moi qui serai ton lot et ton héritage au milieu d'eux !

²¹Voici qu'aux fils de Lévi, je donne en héritage toute la dîme perçue en Israël en échange du service qu'ils rendront, le service de la tente de la Rencontre.

²²Ainsi les fils d'Israël n'auront plus à s'approcher de la tente de la Rencontre, ce qui les chargerait d'une faute possible de mort.

²³Ce sont les lévites qui accompliront le service de la tente de la Rencontre et porteront le poids de leur péché : ce sera pour vos descendants un décret perpétuel. Les lévites ne recevront pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

²⁴En effet, c'est la dîme prélevée par les fils d'Israël pour le Seigneur que je donne en héritage aux lévites. C'est pourquoi je leur dis qu'ils n'auront pas d'héritage au milieu des fils d'Israël. »

²⁵Le Seigneur parla à Moïse. Il dit :

²⁶« Tu parleras aux lévites. Tu diras :

Lorsque vous recevrez des fils d'Israël la dîme que je vous donne comme part d'héritage, vous en prélevez une partie pour le Seigneur : la dîme de la dîme.

²⁷La part que vous prélevez

sera considérée comme l'équivalent du froment ramassé sur l'aire ou de la coulée du pressoir.

²⁸Ainsi, vous aussi, vous prélevez la part du Seigneur sur toutes les dîmes que vous recevrez des fils d'Israël. Là-dessus, vous donnerez la part du Seigneur au prêtre Aaron.

²⁹Sur tout ce qui vous sera donné vous prélevez toute la part du Seigneur ; c'est sur tout ce qu'il y a de meilleur que vous retiendrez la part sanctifiée.

³⁰Tu leur diras encore ceci : Ce que vous aurez prélevé de meilleur aura la même valeur pour vous, les lévites, que le produit de l'aire et du pressoir.

³¹Vous en mangerez n'importe où, vous et vos familles, car c'est votre salaire en échange de votre service dans la tente de la Rencontre.

³²En ce cas, vous ne porterez le poids d'aucune faute, quand vous prélevez le meilleur ; vous ne profanerez pas les choses saintes des fils d'Israël, et ainsi vous ne mourrez pas. »